



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-661

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2021-11-25-00002 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie des Etablissements Publics Locaux (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-11-25-00002

Arrêté portant délégation de signature -
Trésorerie des Etablissements Publics Locaux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

Pôle Gestion publique Secteur public local
Trésorerie des Etablissements Publics Locaux
94, rue Réaumur - 75002 PARIS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Marc JOINOVICI, responsable de la Trésorerie des Etablissements Publics Locaux

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Roger LUZI, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie des Etablissements Publics Locaux,
- M. Philippe CABOUL, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie des Etablissements Publics Locaux,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie des Etablissements Publics Locaux,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,

- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Colette AUPY, contrôleuse des finances publiques,
- Madame Elisabeth BOUGNOUX, contrôleuse des finances publiques,
- Madame Emmanuelle FRIDERICH, contrôleuse des finances publiques,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux,
- 2°) opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 25 novembre 2021

Le comptable Responsable de la Trésorerie des
Etablissements Publics Locaux,
Signé
Marc JOINOVICI